



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 37747

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la prochaine réforme des études de santé. Il y serait envisagé de créer un DEUG et une licence Santé ouverts, sur entretien, à tous les diplômés de premier cycle quel que soit leur matière. A la fin de cette licence, un concours permettrait aux étudiants, suivant leur place, de choisir d'aller en médecine, en dentaire, en pharmacie, ou en maîtrise de santé. Cette situation ne permettrait que de repousser le choix de la spécialisation des étudiants à la quatrième année seulement, diminuant d'autant leur apprentissage. Par ailleurs, les filières industrie et internat ne semblent pas être évoquées dans ce projet de réforme. Enfin, que feraient les étudiants sortant de la maîtrise santé ? A ces nombreuses interrogations, il souhaiterait obtenir des réponses et savoir précisément ce qui est prévu dans le futur projet de loi.

Texte de la réponse

Le mode de sélection actuel des étudiants en médecine, en odontologie et en pharmacie est un véritable gâchis. Vingt à trente pour cent (20 à 30 %) des étudiants seulement admis en 2e année, le sont à leur premier concours ; un certain nombre de ces étudiants ont suivi un autre cursus auparavant ; 15 % environ sont en réalité à bac + 1. Soixante-quinze à quatre-vingts pour cent (75 à 80 %) sont éliminés après deux tentatives, et une partie seulement de ces étudiants bénéficient de droit d'une admission en 2e année de DEUG Sciences de la vie. Il faut aussi remarquer que les modalités du concours ne laissent aucune chance à des jeunes gens doués pour les disciplines littéraires, juridiques ou économiques qui auraient pourtant leur place dans les métiers de la santé. L'idée de sélectionner après deux années d'un DEUG Sciences de la vie, les meilleurs étudiants intéressés par la poursuite d'études dans une filière longue de santé. La troisième année, spécifique à chacune de ces filières (médecine, odontologie ou pharmacie), devrait néanmoins comporter des unités de valeur relatives à l'organisation des systèmes de soins, à l'économie de la santé, au droit, à l'éthique et à la déontologie, ainsi que des enseignements sur le développement des biotechnologies et de l'instrumentation, domaines trop négligés jusqu'ici. Les étudiants devraient déclarer leur intention de s'inscrire dans l'une ou l'autre de ces trois filières et concourir pour celle-ci. Ainsi, la durée des études ne serait pas allongée, du moins pour le plus grand nombre. Les étudiants feraient des choix positifs, évitant une sélection par l'échec. Ceux qui ne seraient pas admis dans l'une de ces filières continueraient leurs études dans la voie correspondant au DEUG qu'ils ont obtenu. L'organisation des deuxième et troisième cycles devra tenir compte des modifications éventuelles de ces cursus, dans une perspective d'orientation vers les filières actuelles des études de médecine, de pharmacie et d'odontologie. Aucune remise en cause des filières de l'internat n'est envisagée. La filière de biologie médicale devrait rester une filière commune aux études de médecine et de pharmacie, avec des concours d'accès distincts. Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie souhaite élaborer ce projet de réforme en prenant tout le temps nécessaire à une bonne information et à une concertation avec toutes les parties intéressées. S'appuyant sur les résultats de cette concertation, une commission sera chargée de faire des propositions. C'est à partir de ces propositions que seront préparées les modifications législatives et réglementaires appropriées.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37747

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 1999, page 6643

Réponse publiée le : 3 janvier 2000, page 80